



MEETING DES COACHS

Samedi 12 octobre 2019

DOJO de l'ASK SOISSONS

10 RUE DU BELVEDERE

02200 SOISSONS

9h00-11h00



Le meeting des coaches sera organisé par Jean-Jacques HAZARD
Commissaire Technique et Sportif de la Z.I.D de Picardie accompagné
de

Yahya KANDOSSI Responsable de l'Arbitrage de la Z.I.D ,

Arbitre National et

Alexandre PAVY Responsable Régional de l'Arbitrage et Arbitre
International





MEETING DES COACHES

Le meeting des coaches sera organisé par Jean-Jacques HAZARD Commissaire Technique et Sportif de la Z.I.D de Picardie accompagné de

Yahya KANDOUSSI Responsable de l'Arbitrage de la Z.I.D , Arbitre National et

Alexandre PAVY Responsable Régional de l'Arbitrage et Arbitre International

Ce meeting aura lieu **Samedi 12 Octobre 2019** au **Dojo Rue du Belvédère à SOISSONS 02200**

de 9h00 à 11h00

Les prérequis et les conditions pour coacher :

- Être majeur et licencié à la FFK la saison sportive en cours.
- Être minimum ceinture noire 1ère dan
- Être minimum DAF

➤ **Jeunes coaches de 16 et 17 ans**

- Être licencié à la FFK la saison sportive en cours.
- Être minimum ceinture noire 1ère dan.
- Être en possession de l'AFA.

(Les jeunes coaches sont autorisés à coacher uniquement aux compétitions pupilles et benjamins)

Conditions pour coacher :

- ✓ Avoir les prérequis.
- ✓ Assister au meeting des coaches organisé et dirigé par le responsable technique de l'organisme (DTD, commissaire sportif, DTR).
- ✓ Présenter le passeport sportif lors du meeting de début de saison afin de percevoir la carte d'accréditation pour coacher. La carte de coach est valable pour les saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.
- ✓ Porter la carte d'accréditation. (Lors du meeting une carte sera remise aux coaches n'ayant pas l'accréditation nationale par l'organisme ayant organisé la 1ère compétition de la saison sportive.

ATTENTION: Les personnes qui ne seront pas présentes au meeting ne pourront en aucun cas coacher aux compétitions de la saison sportive

Le quota des coaches par club aux compétitions-

Département-Zones Interdépartementales-Ligues régionales

Le nombre de coaches par club est défini en fonction du type de compétition

- * Championnats des ligues régionales ; minimes, cadets, juniors et seniors : 3 coaches maximum.
- * Open des ligues régionales des pupilles et benjamins : 4 coaches maximum
- * Toutes autres compétitions non qualificatives, toutes catégories d'âges confondues : 4 coaches maximum. Cette règle est identique aux compétitions nationales.